

Service civique Animation des jardins partagés - Paris

Une mission de service civique doit être d'intérêt général, ne pas se substituer à un emploi potentiellement salarié et sert à développer des projets en cours. Le service civique est ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans et jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap.

Objectif de la mission

La SAUGE (La Société d'Agriculture Urbaine Généreuse Engagée) cherche un service civique afin de l'aider dans l'animation des jardins partagés en pied d'immeuble

En quoi la mission contribue-t-elle à l'intérêt général ? (en quelques mots)

L'intérêt pour la structure d'accueil :

Aide à l'animation de groupes d'habitants-jardiniers

L'intérêt pour le/la volontaire :

Découvrir des projets d'agriculture urbaine, développer des compétences de coordinateur/animateur

L'intérêt pour la société/ les publics :

Multipliation de jardins en ville (Bobigny principalement).

Comment le/la volontaire pourra-t-il/elle percevoir, de manière concrète, l'utilité sociale de sa mission ?

Cette personne verra concrètement les avancées dans les jardins et la fédération progressive des groupes d'habitants-jardiniers.

Activités détaillées du/de la volontaire (une dizaine de lignes)

Sous couvert de son tuteur/sa tutrice, le/la volontaire aura pour mission de :

- Assister Aurore, responsable Animation à la SAUGE, dans l'implantation et l'animation de jardins partagés en pied d'immeuble (mobilisation et fédération d'un groupe d'habitants, ateliers jardin et construction...)
- Travailler à la pérennisation des projets de jardin par l'autonomisation d'un groupe (communiquer, s'organiser, techniques d'intelligence collective)
- Participer aux autres projets de potagers urbains en dehors de la ferme : en entreprise, pour la restauration, d'établissements scolaires... et aux activités de la Prairie du Canal

Interlocuteur-trice-s du/de la volontaire durant sa mission

Qui sont les personnes ou institutions avec lesquelles le/la volontaire sera conduit à nouer des contacts ? (bénévoles, enseignant-e-s, autres jeunes, associations, animateur-trice-s, directeur-trice-s d'écoles, ancien-ne-s, etc.)

- Grand public
- En particulier : habitants de Bobigny
- Associations de quartier à Bobigny
- Équipe et bénévoles de la SAUGE

Articulation avec les acteurs en place (salariés/ bénévoles de la structure)

Qui fait quoi actuellement dans l'association ? quelle sera la place du/de la volontaire dans l'équipe en place ?

Actuellement l'antenne francilienne de l'association est gérée par Swen (communication, développement, administratif, conception des fermes urbaines, événementiel et programmation) et une équipe d'une dizaine personnes : employés, stagiaires, services civiques. La moitié de ces personnes travaille principalement sur les fermes urbaines (actuellement La Prairie du Canal à Bobigny et, à partir de janvier, le nouveau site de l'association à Aubervilliers), pour s'occuper du potager, de la pépinière, et des jardins partagés. L'autre moitié travaille principalement dans l'espace de coworking Volumes (Paris 19e), pour s'occuper de l'événementiel, la communication, les partenariats, etc. L'équipe au complet se réunit les mercredis matins pour la réunion d'équipe, et les jeudis toute la journée pour bricoler et jardiner ensemble avec les bénévoles.

La/le volontaire travaillera principalement avec la responsable des animations de la SAUGE

Modalités concrètes d'exercice du tutorat et d'accompagnement du/de la volontaire

A quel rythme, durant quelle période, de quelle manière le/la volontaire est-il/elle accompagné/e et éventuellement formé/e pour gagner en autonomie et pouvoir aborder tous les aspects de sa mission ?

En principe le / la volontaire est toujours avec un encadrant. En fonction de l'évolution de son autonomie et de ses envies, il lui sera confié des responsabilités diverses

Formations proposées au/à la volontaire (à la charge de la structure d'accueil)

Les formations peuvent permettre au/à la volontaire d'acquérir des compétences nécessaires à la mission

Aucune. Néanmoins, le / la volontaire gagnera en compétences de jardinage et construction lors des animations ou de la préparation des animations

Lieu où se déroule la mission et Coordonnées du tuteur/de la tutrice au sein de la structure

La Prairie du Canal, 55 rue de Paris, Bobigny
Jardins partagés de Bobigny
Volumes Coworking, 78 rue Compans, Paris 19.

Déplacements envisagés

Indiquez les déplacements spécifiques utiles à la mission du/de la volontaire. Ces déplacements sont à la charge de l'association.

Aucun.

Conditions et moyens de volontariat

Précisez les outils qui seront à disposition du/de la volontaire (un bureau, un poste informatique, un téléphone...)

Espace de coworking

Vos locaux sont-ils accessibles à une personne en situation de handicap ?

Préciser s'il y a un aménagement à prévoir

Oui - accessibles.

Vos missions sont-elles accessibles à une personne en situation de handicap ?

Préciser s'il y a un aménagement à prévoir et/ou un accompagnement spécifique de la part des personnes référentes à la Ligue de l'enseignement

Oui.

CALENDRIER PREVISIONNEL DE LA MISSION

Le calendrier de la mission permet de calibrer la durée de la mission en fonction des activités prévisionnelles du/de la volontaire, et des échéances et des contraintes liées au projet et à l'association (événements, fermeture...). Il permet également d'anticiper les temps de volontariat et de tutorat (formation civique et citoyenne, accompagnement au projet d'avenir...)

« Titre de la Mission à renseigner »
Durée de la mission (en mois)
8 mois
Durée hebdomadaire de la mission (de 24 à 28h)
<u>26h / semaine</u>
Date de début de la mission (le 1er ou le 15 de chaque mois)
Du 1 avril au 1 octobre
Jours de mission
25 semaines, 3 jours / semaine + 1 jour supplémentaire par mois. Le mercredi et le jeudi doivent être inclus dans ces trois jours (donc mardi - mercredi - jeudi ; ou mercredi - jeudi - vendredi)
Activités de la structure et échéances du projet sur lequel le/la volontaire effectuera sa mission
Activités et temps forts de la structure pendant la période de volontariat (assemblée générale, festival, fermeture de l'association...)
avril : début de saison au jardin, fédération du groupe d'habitants, ateliers mai-octobre : poursuite des animations et événements, autonomisation des groupes, ateliers avec les établissements scolaires
Site internet de l'association
www.lasauge.fr

→ <http://www.service-civique.gouv.fr/organismes/faq-organisme>

Qu'est-ce qu'une mission de Service Civique ?

-Un engagement volontaire au service de l'intérêt général : les volontaires doivent être mobilisés sur des missions utiles à la société, permettant de répondre aux besoins de la population et des territoires. Dans le même temps, le Service Civique doit constituer pour les volontaires une étape d'apprentissage de la citoyenneté et de développement personnel ;

-Une mission complémentaire de l'action des salariés, des stagiaires et des bénévoles : les volontaires en Service Civique doivent intervenir en complément de l'action des salariés, agents, stagiaires, et/ou bénévoles de l'organisme au sein duquel ils effectuent leur mission, sans s'y substituer ;

-Une mission accessible à tous les jeunes : les missions proposées dans le cadre du Service Civique ne peuvent pas exclure a priori les jeunes n'ayant pas de diplôme ou qualification ; des pré-requis en termes de formation, de compétences particulières, d'expériences professionnelles ou bénévoles préalables ne peuvent être exigés. Ce sont les savoirs-être et la motivation qui doivent prévaloir ;

-Une mission permettant de vivre une expérience de mixité sociale : le Service Civique doit permettre aux volontaires d'effectuer une mission dans un environnement différent de celui où ils évoluent habituellement, au contact de publics et d'autres volontaires issus d'horizons diversifiés.

Quelles tâches peuvent être confiées aux volontaires au cours d'une mission ?

Les volontaires en Service Civique doivent intervenir en complément de l'action des salariés, agents, stagiaires, et/ou bénévoles de l'organisme au sein de laquelle ils effectuent leur mission, sans s'y substituer. Ainsi, les missions de Service Civique doivent permettre d'expérimenter ou de développer de nouveaux projets au service de la population, de démultiplier l'impact d'actions existantes en touchant davantage de bénéficiaires, ou de renforcer la qualité du service déjà rendu par les salariés, agents, stagiaires et/ou bénévoles à la population.

A ce titre :

-le/la volontaire ne peut être indispensable au fonctionnement courant de l'organisme ; la mission confiée au volontaire doit s'inscrire dans un cadre d'action distinct des activités quotidiennes de l'organisme qui l'accueille. Il ne peut donc pas être confié à des volontaires des missions d'administration générale, de direction ou de coordination technique, qui sont normalement exercées par des permanents, salariés ou bénévoles ;

-le/la volontaire ne doit pas exercer de tâches administratives et logistiques liées au fonctionnement courant de l'organisme (secrétariat, standard, gestion de l'informatique ou des ressources humaines, etc.). Les tâches administratives et logistiques réalisées par le volontaire ne doivent l'être qu'au seul service de la mission qui lui est confiée, dans le cadre du projet spécifique auquel il participe ou qu'il a initié.